

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Tombé

AMENDEMENT

N° AS1161

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 4

À l'alinéa 62, substituer aux mots :

« l'association départementale »

les mots :

« les associations départementales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à prendre en compte le fait qu'il existe plus d'une association départementale représentant les maires (par exemple, au sein d'un département, il peut y avoir une association des maires et une association des maires ruraux).